

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE DU 20 juin 2023**

**PROCÈS VERBAL**

Transmis aux Administrateurs le :	16 juin 2023
Approuvé en Conseil d'administration le :	20 juin 2023

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023

La séance est ouverte à 14h

Elle est présidée par Mme Chantal DURAND, 2<sup>e</sup> adjointe au Maire – Vice-présidente du CCAS, en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi

### ASSISTE DE :

NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
M. Olivier DOSNE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Mme DURAND</b>	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Stéphanie BRANCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
M. Tony RENUCCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Michel RIOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Catherine VIEILLEFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Marie-France BRUGEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Mme ALLAIN</b>	<input type="checkbox"/>
M. Frédéric WEHRUNG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Gilles BRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Bernadette PHILIPPOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents à la séance	10
Nombre de membres excusés représentés	02
Nombre de membres absents non représentés	01

\* \*  
\*

### ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023
- 3) Compte rendu des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF
- 4) Budget principal du CCAS – approbation du compte de gestion 2022
- 5) Budget principal du CCAS – approbation du compte administratif 2022
- 6) Budget annexe des résidences autonomie – Approbation du compte de gestion 2022
- 7) Budget annexe des résidences autonomie – Approbation de l'ERRD 2022
- 8) Convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Joinville-le-Pont auprès du CCAS
- 9) Convention de gestion entre le CCAS de Joinville-le-Pont et la CAF du Val-de-Marne pour le versement d'une aide financière aux familles Joinvillaises bénéficiaires du forfait Loisirs Jeunes 2022
- 10) Attribution de bourses au permis de conduire
- 11) Fixation du tarif de la sortie d'été 2023 pour les non-Joinvillais et les Joinvillais de moins de 65 ans
- 12) Questions diverses

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023

### 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Chantal ALLAIN est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1	<b>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, désigne à l'unanimité Madame Chantal ALLAIN comme secrétaire de séance.	

\* \*  
\*

### 2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°2 et demande s'il y a des questions.

M. Michel RIOUSSET demande que la référence à la délibération du Conseil Municipal ayant approuvé la nouvelle désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO) soit mentionnée au point 10 du compte-rendu. Monsieur Gilles BRUN précise s'être abstenu sur le vote de ce point et ne pas avoir voté contre.

Au point 11, M. Michel RIOUSSET précise que c'est lui qui s'est abstenu sur le vote de ce point et non M. Gilles BRUN.

Ces corrections sont opérées sur le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CCAS du 11 avril 2023.

2	<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 AVRIL 2023</b>
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du CCAS du 11 avril 2023.	

\* \*  
\*

### 3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF

Mme Chantal DURAND présente les différentes aides attribuées par la Commission permanente sur la période allant du 17 mars au 11 mai 2023.

3	<b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF</b>
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte à l'unanimité des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF.	

\* \*  
\*

### 4. BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Mme Chantal DURAND rappelle ce qu'est le compte de gestion et explique qu'il est établi par le comptable public et qu'il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il doit y avoir une stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

<b>4</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022</b>
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du CCAS.</p>	

\* \*  
\*

**5. BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Mme Chantal DURAND présente les principales données du compte administratif 2022 du CCAS, qui rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Monsieur Gilles BRUN demande ce que sont les restes à réaliser. Mme Odile SEGURET répond qu'il s'agit d'opérations comptables en cours. Il se réjouit que les charges de personnel diminuent par rapport au BP 2022 et se rapprochent du réalisé 2021.

Il souhaite également savoir si le prestataire de restauration a renégocié le marché passé avec la Ville pour y répercuter la hausse du coût des denrées alimentaires. Mme Odile SEGURET répond par la négative : l'augmentation sollicitée par la SOGERES en 2023 est celle prévue par le contrat, à savoir + 3,31 % à compter du 21 février 2023.

<b>5</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du CCAS.</p>	

\* \*  
\*

**6. BUDGET ANNEXE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°6 et demande s'il y a des questions.

<b>6</b>	<b>BUDGET ANNEXE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022</b>
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget annexe des résidences autonomie.</p>	

\* \*  
\*

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023

### 7. BUDGET ANNEXE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE – APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES 2022

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°7 et demande s'il y a des questions.

M. Gilles BRUN constate que les recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses. Les recettes d'investissement sont en effet gonflées par la subvention d'investissement versée par le CCAS et la dotation aux amortissements.

Mme Catherine VIEILLEFOSSE demande ce qu'on fait des recettes non consommées. M. Francis SELLAM répond que ces sommes sont reportées pour être consommées si besoin l'année suivante.

7	<b>BUDGET ANNEXE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE – APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES DEPENSES ET DES RECETTES 2022</b>
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'ERRD 2022 des résidences autonomie	

\* \*  
\*

### 8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°8, demande s'il y a des questions.

M. Michel RIOUSSET demande si cette convention concerne la totalité des agents du CCAS. Mme Chantal DURAND répond par l'affirmative.

Mme Catherine VIEILLEFOSSE demande pourquoi Mme Odile SEGURET n'est intégrée qu'à 50 %. Cette dernière répond que c'est parce que son temps de travail est affecté à 50 % au CCAS en tant que directrice et à 50 % à la Ville pour ses autres missions (petite enfance, vie associative et vie économique).

8	<b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Joinville-le-Pont auprès du CCAS.	

\* \*  
\*

### 9. APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE AUX FAMILLES JOINVILLAISES BENEFICIAIRES DU FORFAIT LOISIRS JEUNES

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°9 et demande s'il y a des questions.

M. Francis SELLAM rappelle que le principe de cette aide a été souhaité par le Maire et approuvé par le Conseil municipal de juin 2022.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUN 2023

M. Frédéric WEHRUNG demande pourquoi le CCAS n'organise pas des sorties ou des activités pour les enfants, comme une sortie à la mer. Mme Chantal ALLAIN répond que l'organisation de ce type d'activités relève des missions du service Périscolaire pour les enfants des écoles primaires et du service Jeunesse pour les enfants plus âgés. Cette année, il n'y a pas de sorties à la mer de prévues faute de personnel mais par contre des événements sportifs et créatifs seront proposées aux jeunes à Joinville.

M. Tony RENUCCI déplore que le service Jeunesse ne parvienne pas à recruter d'agents en nombre suffisant et que son activité se réduise d'année en année.

<b>9</b>	<b>APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE AUX FAMILLES JOINVILLAISES BENEFICIAIRES DU FORFAIT LOISIRS JEUNES</b>
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de gestion entre le CCAS de Joinville-le-Pont et la CAF du Val-de-Marne pour le versement d'une aide financière aux familles joinvillaises bénéficiaires du forfait loisirs jeunes.	

\* \*  
\*

### 10. ATTRIBUTION DE BOURSES AUX PERMIS DE CONDUIRE

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°11 et demande s'il y a des questions.

M. Gilles BRUN demande quel est le taux de réussite de ces jeunes à l'examen du permis de conduire. Mme Chantal ALLAIN répond qu'ils l'ont tous obtenu.

<b>10</b>	<b>ATTRIBUTION DE BOURSES AUX PERMIS DE CONDUIRE</b>
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'approbation d'une bourse au permis de conduire de 500 € à Pauline Le PIOUFLE, Tarek AIT DAMMOUHE, Ylyes DAHMANI, Mathis DJELLAL et Morifere SOULMAHORO et décide que ces bourses seront directement versées aux bénéficiaires	

\* \*  
\*

### 11. FIXATION DU TARIF DE LA SORTIE D'ETE POUR LES NON JOINVILLAIS ET LES JOINVILLAIS DE MOINS DE 65 ANS

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°11 et demande s'il y a des questions.

Mme Catherine VIEILLEFOSSE demande combien de non Joinvillais participent à ces sorties. Mme Odile SEGURET répond que leur nombre est très faible, au maximum 3 personnes chaque année.

Mme Catherine VIEILLEFOSSE et M. Michel RIOUSSET indiquent avoir beaucoup apprécié la sortie à France Miniature ou reçu des retours très positifs des autres seniors. Le déjeuner était également très bon.

Mme Catherine VIEILLEFOSSE regrette que le colis ne soit pas plus important et que les produits ne soient pas plus qualitatifs. Mme Odile SEGURET répond que c'est une question de budget. M. Michel RIOUSSET souhaiterait une plus grande variété de produits, notamment que des produits régionaux soient introduits dans les colis.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023

11	<b>FIXATION DU TARIF DE LA SORTIE D'ETE POUR LES NON JOINVILLAIS ET LES JOINVILLAIS DE MOINS DE 65 ANS</b>
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que le montant de la participation aux frais de la sortie d'été s'élève à 55 € pour les retraités Joinvillais de moins de 65 ans et à 65 € pour les personnes retraitées domiciliées hors de la commune de Joinville-le-Pont.</p>	

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h10.

**Le Secrétaire de Séance**  
**Mme Chantal ALLAIN**



**Le Président du CCAS**  
**M. Olivier DOSNE**

